

PREVENCEM

Prévention et
Sécurité dans
les Industries
Extractives

Note d'information n°2016-01-100

ACTION DREAL/DRIEE 2016 EMPOUSSIERAGE

Le décret n° 2013-797 du 30 août 2013 complétant et adaptant les dispositions du code du travail relatives aux poussières et applicables aux mines et carrières est entré en vigueur au **1^{er} janvier 2014** (voir note d'information PREVENCEM n° 2013-004-100)

L'exposition des travailleurs aux poussières est l'axe prioritaire des inspections 2016 des DREAL/DRIEE

Cette nouvelle réglementation relative à la prévention de l'exposition des travailleurs aux poussières vise 2 objectifs principaux :

- L'évaluation du risque et la réduction de l'exposition du personnel aux poussières
- Le renforcement des dispositifs de contrôle de ces expositions

La démarche de prévention et de contrôle comprend 3 étapes :

1- Constitution des Groupes d'Exposition Homogène

2- Evaluation du risque d'exposition aux poussières

Selon la méthode d'évaluation décrite dans le guide UNPG, 3 éléments sont à prendre en compte :

- Historique des résultats de mesures d'exposition représentatives des conditions actuelles de travail,
- Maladies professionnelles liées aux affections pulmonaires déclarées sur le site depuis 10 ans,
- Efficacité des mesures de prévention déjà existantes et enregistrement de leur entretien.

3- Actions de prévention et mesurage de contrôle

Les obligations réglementaires du code du travail dépendent du résultat de cette évaluation :

Evaluation du risque	Obligations d'action de prévention	Obligations de mesurages de contrôle
Faible	<ul style="list-style-type: none">• Conservation et entretien des mesures de prévention collective• Ré-évaluation du risque si :<ul style="list-style-type: none">- Modification des conditions d'exposition- 1 résultat de mesure > VLEP- Pathologie déclarée	<p>Aucune obligation de mesurage</p> <p>• 1 mesure de confirmation du risque faible préconisée tous les 5 ans</p>
Non faible	<ul style="list-style-type: none">• Conservation et entretien des mesures de prévention collective• Ré-évaluation du risque si :<ul style="list-style-type: none">- Modification des conditions d'exposition- 1 résultat de mesure > VLEP- Pathologie déclarée	<ul style="list-style-type: none">• Poussières alvéolaires : 1 mesure / an• Poussières alvéolaires Siliceuses :<ul style="list-style-type: none">- 1ère année : 3 campagnes de 3 mesures minimum- Années suivantes : 1 campagne de 3 mesures / an
Important	<ul style="list-style-type: none">• Recherche et mise en œuvre de mesures de prévention dans le respect des priorités définies par les Principes Généraux de Prévention	<p><u>Après mise en œuvre des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Poussières alvéolaires : 1 mesure / an• Poussières alvéolaires Siliceuses :<ul style="list-style-type: none">- 1ère année : 3 campagnes de 3 mesures minimum- Années suivantes : 1 campagne de 3 mesures / an



Association loi de 1901
agrée par arrêté ministériel
N° SIRET 333 613 750 00194
Code APE 9412Z
créée sous le gide de l'UNICEM

50, avenue Daumesnil
7 5 0 1 2 P A R I S
Tél. 01 53 46 63 01
Fax 01 53 46 63 94
<http://www.prevencem.fr>
contact@prevencem.fr

AUTO-DIAGNOSTIC 'EMPOUSSIERAGE'



Cet autodiagnostic reprend les principales obligations réglementaires et principes de prévention et a pour objectif de vous aider à améliorer la prévention du risque d'exposition aux poussières.

Toute réponse négative nécessite une action de votre part.

Evaluation du risque d'exposition aux poussières

- Avez-vous constitué vos Groupes d'Exposition Homogène ? oui non
- L'ensemble de l'effectif de l'établissement est-il intégré dans les GEH définis ? oui non
- Toutes les activités des opérateurs, dont la maintenance, sont-elles prises en compte dans la constitution des GEH ? oui non
- L'historique des résultats de mesures pris en compte dans l'évaluation :
 - ☞ Est-il représentatif des conditions actuelles de travail ? oui non
 - ☞ Intègre-t-il l'exposition durant les tâches fortement exposantes (ex : maintenance) ? oui non
- Avez-vous communiqué les résultats de votre évaluation des risques :
 - ☞ au CHSCT ou aux Délégués du Personnel ? oui non
 - ☞ au médecin du travail ? oui non
 - ☞ au personnel concerné ? oui non
- Avez-vous intégré les résultats de cette évaluation dans votre DSS/DU ? oui non

Prévention du risque d'exposition aux poussières

- Avez-vous mis en œuvre les moyens techniques de réduction des expositions (arrosage des pistes, confinement des points d'émission, abattage, aspiration,...) : oui non
- Enregistrez-vous les vérifications de bon fonctionnement et les opérations d'entretien menées sur ces équipements de sécurité ? oui non

Pour les personnels exposés :

- Avez-vous formé le personnel à l'utilisation des protections respiratoires individuelles ? oui non
- Après essais par le personnel concerné, avez-vous recueilli de leur part les difficultés et les freins au port effectif des protections respiratoires ? oui non
- Disposez-vous d'une procédure de gestion des stocks et de surveillance à l'utilisation des protections respiratoires ? oui non
- Avez-vous défini les mesures de prévention particulières à respecter lors des tâches exposantes (Maintenance dans les installations, nettoyage des filtres des engins, ...) ? oui non
- Avez-vous mis à jour votre dossier de prescriptions permettant d'informer les travailleurs des risques d'exposition et des comportements à adopter pour les éviter ou limiter cette exposition ? oui non

Mesurage de contrôle de l'exposition

- Avez-vous fait réaliser les mesures de contrôle d'exposition des GEH évalués à risque 'Non Faible' ? oui non

**Pour toute question complémentaire ou demande d'assistance,
Contactez votre interlocuteur PREVENCEM**

Profitez de l'expérience de PREVENCEM dans le prélèvement de poussières pour réaliser des mesures fiables et utiles dans votre démarche de prévention



Des prestations de mesurage dans un objectif de prévention

Fort de son **expérience de 20 ans dans le prélèvement de poussières** dans les industries extractives, PREVENCEM a développé une offre globale répondant aux besoins des exploitants vis-à-vis de la nouvelle réglementation relative à l'exposition des salariés aux poussières.

- Mesurages dans le cadre de l'évaluation du risque d'exposition aux poussières
- Mesures de Contrôle Technique de l'exposition des travailleurs aux poussières alvéolaires siliceuses (accréditations COFRAC n°1-5651 et 1-5652)
- Mesures de Contrôle Réglementaire de l'exposition des travailleurs aux poussières alvéolaires (agrément renouvelé par arrêté du 23 décembre 2015)

Découvrez les avantages des prestations PREVENCEM...



Stratégie de prélèvement adaptée et conseils en prévention

La stratégie de prélèvement est établie après analyse approfondie des tâches des opérateurs. Nous vous conseillons sur les mesures de prévention à mettre en œuvre.



Préparation minutieuse et concertée

Afin d'éviter les campagnes de mesures incomplètes (absence de salariés, activité de maintenance, panne d'un engin,...), nous planifions la prestation avec vous et vous adressons préalablement un avis d'intervention à afficher et à commenter au personnel concerné.



Prise en compte des imprévus

Afin de palier tout imprévu (activité inhabituelle, chute du capteur, panne d'installation,...) qui risque de rendre la campagne de mesures incomplète et d'occasionner difficultés et surcoûts, nous apportons systématiquement des équipements complémentaires afin que la campagne de mesure soit complète.



Recueil précis des conditions de prélèvement

Par notre connaissance approfondie de l'activité des opérateurs, nous recueillons et enregistrons précisément les activités et événements ayant un impact sur l'exposition aux poussières.



Responsabilisation des personnes prélevées

A l'issue de chaque mesure, la fiche de prélèvement est validée (signée) par l'opérateur ayant fait l'objet du prélèvement.



Validation des prélèvements sur site

A l'issue de chaque journée de mesure, nous présentons nos fiches de prélèvement afin de valider en commun ce qui a été réalisé. La prestation est ainsi validée et le rapport correspondant est sans surprise.



Rapport clair et exploitable

Ayant travaillé sur la forme de notre rapport avec la collaboration d'exploitants, notre rapport présente les résultats de manière claire et exploitable. Des conseils en prévention adaptés concluent le rapport.

L'aspect pédagogique de notre rapport a ainsi été évalué comme point fort par les auditeurs du COFRAC.

PREVENCEM n° dossier : CTE-R2H-2014-0504-01

AVIS D'INTERVENTION MESURES D'EMPOUSSIERAGE AUX POSTES DE TRAVAIL EN CAS D'ANNULATION contactez Frédéric SIBREIN au 01 43 71 41 47

Ces mesures auront lieu les : 28, 29 et 30 janvier 2014

Rendez vous : Vestiaires à 7h25

Les personnes suivantes feront l'objet de mesures :

NOM Prénom	Fonction	Heures de travail	Mardi 28 janvier	Mercredi 29 janvier	Jeudi 30 janvier
Loïc BOON	Chef de chantier	7h30-17h30	1	1	1
Quentin MARON	Opérateur chargé du pilotage	7h30-17h30	1	1	1
Patrick GUARD	Prise d'installation	7h30-17h30	1	1	1
Bruno LE TOURNAUX	Opérateur Maintenance	7h30-17h30	1	1	
Laurent MATON	Opérateur Maintenance	7h30-17h30		1	

L'objectif est de prélever le plus fidèlement possible les poussières que vous respirez afin que l'évaluation du risque pour votre santé soit la plus juste possible.

Ces mesures ont donc un seul objectif : **PRÉSERVER VOTRE SANTÉ !**

Ces mesures sont réalisées dans votre atelier, nous vous demandons donc d'être compréhensif et organisé.

A l'issue de la prestation PREVENCEM vous recevrez un ou plusieurs **cartons** et vous indiquerez les modalités d'utilisation et de précaution à respecter. Ce technicien restera sur notre site durant toute la durée des prélèvements, et passera régulièrement vous vérifier le bon fonctionnement des capteurs.

POUR QUE CES MESURES SE DÉROULENT AU MEILLEU

VEUILLEZ :

- Porter correctement le capteur
- Ne modifier pas vos habitudes de travail
- Ne vous éloigner pas de plus de 10 mètres que d'habitude
- Ne changer pas de poste de travail sans avertir le technicien PREVENCEM
- Signaler tout événement ayant pu avoir un impact sur votre exposition
- Signaler tout problème ou difficulté sur le port et le fonctionnement du capteur